



ENREGISTREMENTS VIDÉO DES FAUTEURS DE TROUBLES

Texte Saskia Van Puyvelde
Photos Jos Balcaen et Lavinia Wouters



Les équipes de preuves de la Direction de la réserve générale (DAR) ne sont pas composées de 'Rambos', mais bien de personnes disposant d'une bonne condition physique et d'un état d'esprit positif. L'objectif est de faire changer d'avis les têtes brûlées et de réduire la violence. Les hooligans qui se fichent éperdument de la loi football devront payer les pots cassés. En effet, les caméras des équipes de preuves permettent de les identifier aisément après coup.

BRUXELLES/GAND – Au cours de ces dernières années, la violence liée au football a diminué, essentiellement grâce à la politique de verbalisation stricte menée sur base de la loi football. Il s'agit de la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football, modifiée par les lois du 10 mars 2003 et du 27 décembre 2004. Les hooligans qui dépassent malgré tout les bornes sont sanctionnés en conséquence par des amendes et des interdictions de stade. Ces mesures portent leurs fruits. "Les équipes d'arrestation en uniforme existent depuis bien longtemps", explique le commissaire Yves De Hertog de la DAR. "Jusqu'il y a peu, elles intervenaient notamment lors de matches de football et procédaient à l'identification et à l'arrestation des auteurs de troubles. Elles se frayaient un chemin dans la masse pour les intercepter. Une telle équipe se composait de

quatre inspecteurs et d'un inspecteur principal. En plus de cela, il y avait les sections d'arrestation, constituées de huit inspecteurs et d'un inspecteur principal. A un certain moment, on a également mis en œuvre des policiers en tenue civile qui avaient pour mission de s'infiltrer et d'extraire les hooligans. Ils intervenaient donc au beau milieu de la foule. L'inconvénient de cette méthode de travail est qu'ils n'étaient pas toujours identifiables en tant que policiers en raison de leurs vêtements civils, ce qui pouvait causer des problèmes. On a alors réfléchi à un autre concept. Le commissaire divisionnaire Bliki, directeur général de la police administrative (DGA), et le commissaire Van Houtte, directeur de la DAR, ont eu l'idée de créer des équipes de preuves en plus des équipes d'arrestation. En effet, il n'est pas toujours nécessaire de procéder stricto sensu à l'arrestation de personnes.



“ Yves De Hertog

En fonction des desiderata du commandant du service d'ordre, l'équipe de preuves filme en civil ou en uniforme

...
La procédure judiciaire peut également être engagée sans que ces personnes ne soient privées de leur liberté.”

Les équipes de preuves en action

Une équipe de preuves se compose de l'équipe d'arrestation susmentionnée (5 policiers en uniforme), d'un cameraman en uniforme, d'un groupe de trois policiers en civil (deux observateurs et un cameraman), d'un opérateur et d'un officier qui dirige le tout. “Une telle équipe est généralement mise en œuvre lors de matches de football, mais également dans des services d'ordre au cours desquels on peut s'attendre à des problèmes et pour lesquels le responsable souhaite obtenir des images des auteurs de troubles. Certaines villes où l'on soupçonne une consommation de stupéfiants ont déjà fait appel à une équipe de preuves. Les membres de cette équipe fréquentent alors les cafés, les discothèques, etc.”

“Le commandant du service d'ordre porte la responsabilité de toute cette mise en œuvre. Il décrit toujours la situation et confie la mission à l'officier responsable de l'équipe de preuves. En fonction des desiderata de ce commandant, l'équipe de preuves filme en civil ou en uniforme. Parfois, la mission consiste à filmer tous les supporters le plus discrètement possible. L'objectif est alors de circuler parmi le noyau dur et de transmettre des informations au commandement. Cela peut également être le cas lors d'un autre type de service d'ordre. Les autres membres de l'équipe doivent, par exemple, savoir quand les auteurs de troubles se déplacent ou à quels endroits la situation dégénère.”

“Si, à la suite d'incidents graves et après une évaluation de la situation, le com-

mandant du service d'ordre souhaite qu'un suspect soit arrêté, l'équipe d'arrestation entre en action. On rédige alors un procès-verbal qui est transmis aux instances compétentes. Un service particulier du commandement de la DAR se charge de traiter les images. Celles témoignant des infractions sont toujours transmises à l'unité concernée.”

“Les sanctions imposées aux supporters qui enfreignent la loi football sont très sévères et ils en sont bien conscients. Ils se sont calmés. Le SPF Intérieur tient à mener cette politique en vue de réduire l'importance de l'effectif policier mis en œuvre lors de matches de football. La police locale va, au besoin, elle-même verbaliser sur la base des images enregistrées par ses caméras fixes et les équipes de preuves de la police fédérale en font de même à l'aide de leurs caméras et sur la base de leurs constatations. Les 'spotters', eux, aident à identifier les têtes brûlées. Ces policiers en civil sont spécialisés dans l'observation et l'étude du comportement et des stratégies des supporters à risque. Ils travaillent au sein de leur groupe cible et y ont tissé un lien de confiance.”

Formation

Pour devenir membre de l'équipe d'arrestation et donc de l'équipe de preuves, il faut être détenteur d'un brevet 'arrestation', à l'exception de l'officier et de l'opérateur. Actuellement, 75 personnes disposent d'un tel brevet. Une petite trentaine de policiers sont encore en formation. “Elle s'étend sur 3 semaines”, nous précise le commissaire De Hertog. “Au programme, on trouve des techniques spéciales d'arrestation, des exercices de tir, etc. Mais les candidats doivent d'abord participer à une journée d'essai,

ce qui permet déjà de tirer pas mal de conclusions. La condition physique doit être bonne, cela va de soi, mais il faut aussi avoir un état d'esprit positif. Les candidats doivent être posés et pas agressifs, pas des 'Rambos'. Nous ne formons pas des commandos de choc. L'objectif est de réduire la violence et non de l'exacerber.”

Appui

“Les équipes de preuves ne se déplacent jamais de leur propre initiative, elles interviennent toujours en tant que service d'appui et ce, aussi bien au profit de la police locale que fédérale”, conclut le commissaire De Hertog. “Souvent, les membres de la police locale sont déjà connus et peuvent par conséquent difficilement agir de manière anonyme. On ne peut, par ailleurs, pas faire intervenir n'importe qui dans des soirées, des cafés, etc. Nous devons plutôt faire appel à de jeunes policiers qui passent inaperçus parmi les personnes présentes. Les zones de police locale qui souhaitent faire appel aux équipes de preuves peuvent contacter le directeur coordinateur administratif (DirCo) de leur arrondissement. Il connaît bien le fonctionnement de ces équipes.” ■

